

Déposé le : 6 juin 2013

N° : CFP-041

Secrétaire :

SOUS-MINISTRE FINANCES

27 FEV. 2012

Le 23 février 2012

Monsieur Luc Monty
Sous-ministre
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur,

La présente fait suite à notre récente conversation au sujet de votre demande de reporter au 1^{er} avril 2013 la date d'entrée en vigueur du chapitre SP 3410, «Paielements de transfert».

Permettez-moi de réitérer que ni le Conseil ni ses permanents n'ont pour pratique d'exprimer une opinion sur l'application d'une norme dans une quelconque situation. Il est impossible que le Conseil et les permanents disposent de toute l'information pertinente qui leur permettrait d'exprimer une opinion à l'égard d'une situation particulière.

Lorsque le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) s'est réuni en décembre 2011 pour étudier la demande, il a examiné soigneusement l'information fournie par votre personnel et par le vérificateur général.

À la lumière de l'information dont il disposait, le CCSP a conclu que la date d'entrée en vigueur devait demeurer le 1^{er} avril 2012. Il n'a pas pris cette décision à la légère, étant conscient des commentaires au sujet de l'incidence de celle-ci sur la situation financière et les résultats des activités du Québec.

Le Conseil est arrivé à sa conclusion parce qu'il ne croyait pas que, sur la question en cause, les nouvelles normes introduisaient des changements de fond par rapport aux anciennes.

Il revient au préparateur et à l'auditeur de discuter de la façon d'appliquer les normes comptables. Lorsqu'il détermine si une norme est appliquée correctement, l'auditeur s'appuie sur diverses sources, dont la norme telle

qu'elle est libellée et le point de vue d'autres personnes ou de cabinets comptables, pour finalement se former une opinion en exerçant son jugement professionnel.

Si vous avez de nouvelles informations qui auraient pu, si elles avaient été disponibles, influencer sur la décision prise par le CCSP en décembre 2011, je serai heureux d'en prendre connaissance et de convoquer si besoin est une réunion extraordinaire du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public,



Nigel Bellchamber

SOUS-MINISTRE FINANCES

27 FEB. 2012

February 23, 2012

Mr. Luc Monty
Sous-ministre
Ministère des Finances
12, rue St-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

Dear Mr. Monty:

This letter is in response to our recent conversation regarding your request to extend the effective date of Section PS 3410, Government Transfers, until April 1, 2013.

I would like to reiterate that it is not the practice of either the Board or its staff to provide an opinion on the application of a standard in any particular situation. Invariably, the Board and staff never have all of the relevant information regarding a particular circumstance in order to be able to offer such an opinion.

When the Public Sector Accounting Board (PSAB) met in December 2011 to consider the recent request, the Board carefully considered the information from your staff and from the Auditor General.

Based on the information available, PSAB concluded that the effective date should remain as April 1, 2012. The Board did not take this decision lightly understanding the comments regarding the impact on Quebec's financial position and results of operations.

In reaching its conclusion the Board did not believe that any substantive changes were made on this issue between the old and new standards.

The discussion over application of accounting standards rests with the preparer and the auditor. In drawing a conclusion on proper application an auditor will draw from several sources including the standard as written, input from, and discussions with, other individuals or accounting firms, and then ultimately form his or her professional judgment.

If you have any new information that might have affected PSAB's decision of December 2012, had it been available, I would be pleased to consider it and call a special meeting of the Board should one be warranted.

Yours truly,



Nigel Bellchamber
Chair
Public Sector Accounting Board